

Comparaison des 2 modèles de rénovation énergétique des bâtiments :

Contrat de Performance Energétique / Plan de travaux

Maîtrise d'Ouvrage Fédération Française du Bâtiment
75784 Paris Cedex 16

Architecte -

Bureaux d'études -

Localisation National

Date de livraison 2013

Surface -

Activité Conseil et Innovation

Secteur Résidentiel

Missions Conseil rénovation
Ingénierie financière

Montant travaux N.C.

Responsables Florent LOUSSOUARN
POUGET Consultants Charles ARQUIN

En savoir plus

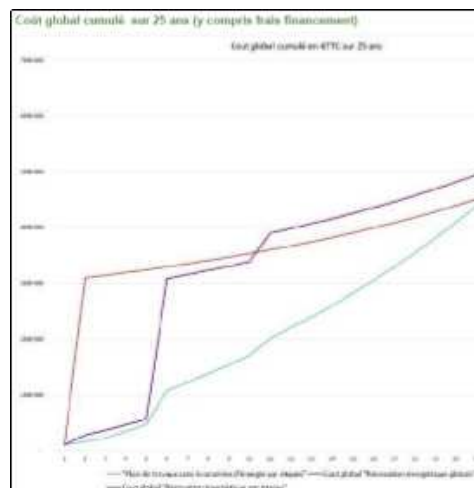
N° de dossier 126225

www.pouget-consultants.fr

contact@pouget-consultants.fr

nantes@pouget-consultants.fr

SARL au capital de 200 000 € - RCS : Paris B 438 181 869 (2001B10016) - Numéro SIRET PARIS : 438 181 869 000 35 - Code A.P.E. : 7112B - Numéro SIRET NANTES : 438 181 869 000 68



	Etat existant	Plan de travaux avec économies d'énergie "travaux à court terme"			Rénovation globale
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
		Isolation extérieure* Menuiseries doubles vitrage + ventilation hybride hydrocatalytique B + radiateurs thermostatiques, pompes (débit variable et capteurs passifs de microclimat)	+ Rénovation chauffage	+ Isolation toiture + isolation planchers bas	
Classe énergie (chauffage ECS, Refroidissement (Wh/epm²/an))	263	98	80	78	74
Estimation coût consommations énergétiques (HTTC/an)	93 672	48 296	42 199	38 956	35 050
Estimation coût maintenance (HTTC/an)	15 142	16 543	8 567	8 567	8 567
Estimation coût consommations énergétiques et maintenance (HTTC/an)	108 814	64 840	50 766	47 523	43 617
Estimation économie annuelle tous usages (HTTC/an)		45 872	58 049	63 291	65 196

Focus

La loi Grenelle 2 impose, pour les copropriétés, que le syndic mette à l'ordre du jour de la première assemblée générale qui suit l'audit énergétique de l'immeuble, l'alternative entre un Contrat de Performance Énergétique (CPE) et un plan de travaux.

L'objectif de cette mission est de **comparer les deux modèles de rénovation énergétique** qui sont :

- Rénovation énergétique globale dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) avec Garantie de Résultat Énergétique (GRE).
- Rénovation énergétique par étapes dans le cadre d'une Vérification de Performance Énergétique Intrinsèque (VPEI) à chaque réception de travaux avec contrat d'exploitation adapté.

Cette **analyse en coût global** a été réalisée sur un bâtiment de logements représentatif du parc de copropriétés concernées par l'obligation d'audit énergétique. La consommation énergétique visée après travaux est le niveau BBC rénovation.

Une étude d'ingénierie financière a permis d'intégrer l'aspect financier via des simulations de financement différentes suivant les travaux à mettre en œuvre (apports en fonds propres, Eco prêt, prêt classique...).

Les conclusions de cette étude permettent de déterminer les opportunités/contraintes techniques et économiques relatives à chacun des modèles.